

Le *Mercure françois* au miroir de l'histoire du livre

Le *Mercure françois* est un ouvrage bien connu des historiens¹. Il s'agit d'une collection de vingt-cinq volumes imprimés périodiquement à Paris entre 1611 et 1648 et relatant les événements politiques des années 1605 à 1644. Chaque volume compte un millier de pages en moyenne et se présente sous la forme d'une compilation de textes qui ont, pour la plupart, déjà été imprimés et publiés dans le royaume de France ou sur le territoire de l'Europe chrétienne. L'existence de plusieurs éditions des différents volumes de la collection, ainsi que de contrefaçons, indique un certain succès commercial même si, pour l'heure, les sources restent lacunaires sur ce point. Son caractère massif explique que le *Mercure françois* ait été utilisé comme source pour de nombreuses recherches portant sur différents objets². La périodicité de sa publication, quant à elle, est l'un des arguments utilisés par certains chercheurs pour voir dans le *Mercure françois* le titre annonciateur de l'invention de la presse d'actualité politique dans le royaume de France³. Sans minimiser le rôle qu'il a pu jouer dans la structuration de la presse moderne, certaines des caractéristiques de l'ouvrage semblent au contraire l'en éloigner, comme on le verra ; le titre se revendique d'ailleurs de l'écriture d'une histoire du temps présent⁴. Le *Mercure françois* fait en réalité figure d'objet hybride, aux confins de l'écriture d'un passé récent

* Virginie Cerdeira, AMU, CNRS, TELEMME, Aix-en-Provence, France. Docteure en histoire moderne, membre associée de l'UMR TELEMME.

¹ Le *Mercure françois* est conservé dans de nombreuses bibliothèques municipales classées. Cécile Soudan, du Groupe de recherches interdisciplinaires en histoire du littéraire (GRIHL) de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), a numérisé les vingt-quatre premiers volumes de la collection conservés à l'École nationale des ponts et chaussées : <http://mercurefrancois.ehess.fr/> [page consultée le 13 janvier 2018].

² Pour exemple, citons, entre autres, les travaux de Christian Jouhaud à propos de la Journée des Dupes. Ch. JOUHAUD, *Richelieu et l'écriture du pouvoir. Autour de la Journée des Dupes*, Paris, Gallimard, 2015. À propos des procès politiques du cardinal de Richelieu, Hélène Fernandez-Lacôte s'appuie également sur le *Mercure françois*. H. FERNANDEZ-LACÔTE, *Les procès du cardinal de Richelieu. Droit, grâce et politique sous Louis le Juste*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

³ Les exemples de sommes et de manuels consacrés à l'histoire des médias et de la presse qui qualifient le *Mercure françois*, soit de premier périodique français, soit d'ancêtre de la presse périodique d'actualité politique, sont nombreux : *Histoire générale de la presse française*, dir. Claude Bellanger et al., tome I, *Des origines à 1814*, Paris, PUF, 1969, p. 78-80 ; Pierre ALBERT, *La presse française*, Paris, PUF, 2013 [1970], p. 8.

⁴ Jean RICHER, « Préface au lecteur », dans *Mercure françois ou Suite de l'Histoire de la paix*, volume I, Paris, Jean Richer, 1611, f. [3] r^o.

et de celle de l'actualité. Afin de mieux comprendre la collection, ses usages mais aussi sa place dans l'histoire du livre dans la première moitié du XVII^e siècle en France, nous en avons conduit une analyse rapprochée en lui consacrant une monographie⁵. Le *Mercure françois* s'apparente à un objet total, dont l'étude suppose de convoquer toutes les approches et tous les types de sources habituellement utilisés en histoire du livre à la suite des travaux d'Henri-Jean Martin⁶. C'est en les mobilisant dans le cadre d'une étude en profondeur que l'on évite d'écraser l'originalité de l'œuvre. Parce qu'elle permet de contourner les risques de catégorisations faciles et téléologiques par un retour à la complexité du processus de publication⁷, l'étude de cas est apparue comme l'unique manière de saisir les spécificités de l'objet tout en ouvrant le dialogue avec d'autres historiographies. La démarche a également permis de poser la question des pouvoirs de l'écrit par l'étude de la relation du *Mercure françois* au pouvoir monarchique entre 1611 et 1648. Enfin, elle offre la possibilité d'éclairer l'histoire de cet objet par la prise en compte des acteurs à l'origine de cette publication, les frères Jean et Étienne Richer, marchands libraires en l'université de Paris. C'est à la faveur d'un jeu sur les échelles d'analyse que nous avons conduit ce travail, en combinant un examen global de la collection à l'étude d'une série d'épisodes particuliers choisis pour leurs enjeux politiques au moment de leur publication dans les pages du *Mercure françois*.

LE MERCURE FRANÇOIS COMME RECUEIL CONTINU D'HISTOIRE POLITIQUE DU TEMPS PRÉSENT

Conduire une analyse de l'intégralité de la collection du *Mercure françois* permet d'en dégager les spécificités afin de lui donner une définition la plus précise possible. Les approches du livre à la fois comme objet matériel et comme marchandise se sont révélées utiles à cet égard. En effet, l'étude du contenu du recueil s'est doublée de celle de sa matérialité, au moyen de l'analyse des pratiques typographiques mises en œuvre, du péri-texte et des outils de repérage élaborés à l'intention du lecteur, y compris de la toponymie ou

⁵ Signalons à cet égard le travail d'Anne-Laure Leroux qui envisage également le *Mercure françois* comme un objet autonome d'histoire dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de master II publié en 2013. A.-L. LEROUX, *La naissance de la presse au XVII^e siècle. Le Mercure françois*, Paris, L'Harmattan, 2013.

⁶ Ainsi la bibliographie matérielle, l'étude littéraire, l'histoire sociale du monde du livre ou encore la notion de « mise en texte » ont été mobilisées dans cette étude du *Mercure françois*. En ce qui concerne les sources, le texte du *Mercure françois* a constitué la principale d'entre elles, mais des sources judiciaires ou encore notariées ont également été exploitées.

⁷ Nous entendons ici la publication au sens large du terme, à savoir le fait de « rendre public ». À ce propos, voir l'ouvrage collectif du Groupe de recherches interdisciplinaire en histoire du littéraire (le GRIHL) consacré à la publication : *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002.

encore de la pagination des différents volumes. Les questions de la reliure, du format des différents volumes, de leur prix, de la périodicité de la publication ou des modalités de la diffusion marchande de la compilation interviennent également dans son appréhension globale⁸. C'est pourquoi le dépouillement de l'intégralité des outils de lecture permettant un cheminement plus facile ou plus ciblé dans le *Mercure français* a constitué un premier travail. Ainsi, la totalité des tables des matières (qui représente un millier de pages en tout), la totalité des tables des matières alphabétiques (qui apparaissent à partir du volume XXI de la collection) et enfin toutes les notes marginales de la collection, bien souvent reprises par les tables des matières, furent d'abord analysées. À cette approche initiale s'est ajouté le dépouillement complet de dix-sept des vingt-cinq volumes du *Mercure français*, ainsi que l'étude partielle de quatre autres volumes⁹. Cette autre partie du travail a permis d'articuler, à une première échelle d'analyse globale de la collection, l'étude de moments précis conduite à plus grande échelle. Le traitement de plusieurs événements particulièrement sensibles ou significatifs au moment de la publication du recueil, comme la mort du roi Henri IV en 1610, l'assassinat du maréchal d'Ancre en 1617 ou encore la Journée des Dupes en 1630, a ainsi été interrogé¹⁰.

Le travail monographique nous a permis d'apporter des éléments de réponse à la question de l'appartenance du *Mercure français*, sinon à un genre littéraire précis, du moins à un domaine d'écriture. Le caractère hybride de l'ouvrage suggère, en effet, de formuler cette interrogation. Cette question se pose d'abord du point de vue de la matérialité de l'ouvrage. Les principales caractéristiques matérielles du *Mercure français* se sont finalement révélées assez éloignées de celles des premiers périodiques de presse d'actualité politique, tels qu'ils apparaissent dans le royaume de France à partir de la publication de la *Gazette* de Théophraste Renaudot en 1631¹¹. Cette dernière paraît

⁸ À propos de la périodicité comme élément matériel voir par exemple *Matière et esprit du journal du Mercure galant à Twitter*, dir. Alexis Lévrier et Adeline Wrona, Paris, PUPS, 2013.

⁹ Nous avons travaillé sur l'intégralité des volumes I à XII du *Mercure français* ainsi que sur les volumes XIV, XV, XVI, XVII et XXV et sur des extraits des volumes XIII, XIX, XX et XXIV.

¹⁰ Voir par exemple Virginie CERDEIRA, « Exorciser les guerres civiles en publiant l'*Histoire de la paix*. La mort d'Henri IV et le *Mercure français* », *Cahiers Mémoire et Politique*, n° 2, 2014, p. 51-66, <https://popups.uliege.be/2295-0311/index.php?id=104&file=1>, [page consultée le 13 janvier 2019] ou encore EAD., « Publier l'autorité du monarque après le coup de Majesté. Le *Mercure français* et l'assassinat de Concino Concini », journée d'études *La construction de l'autorité aux époques médiévale et moderne*, MMSH, Aix-en-Provence, 7 novembre 2014, http://telemme.mmsch.univaix.fr/edition/108547/Publier_l_autorite_du_monarque_apres_le_coup_de_majeste_Le_Mercure_francois_et_l_assassinat_de_Concino_Concini, [page consultée le 13 janvier 2019].

¹¹ À propos de la *Gazette* de Renaudot voir notamment Gilles FEYEL, *L'Annonce et la nouvelle : la presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000 ; Stéphane HAFFEMAYER, *L'information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002.

de manière hebdomadaire dès sa fondation. La périodicité de la publication est justement l'un des principaux éléments matériels qui distingue le *Mercure françois* de la presse et de l'écriture de l'actualité. Le délai nécessaire à une publication d'un volume du *Mercure* est bien trop long pour considérer que le titre appartient tout à fait à la presse périodique d'actualité politique. Il existe ainsi un décalage temporel d'au moins quelques mois entre le déroulement des événements relatés par le *Mercure françois* et leur publication dans ses pages. En effet, la publication du *Mercure* est annuelle lorsqu'elle atteint son rythme le plus régulier entre 1621 et 1637 (c'est-à-dire entre le sixième et le vingtième volume de la collection). De la même manière, la densité et le format des différents volumes rend difficile la comparaison du *Mercure françois* à un organe de presse. Chaque volume du *Mercure* est un in-octavo de 1 041 pages en moyenne. La *Gazette* de Renaudot ne présente que quatre pages. En tentant de classer le *Mercure françois* dans la catégorie d'un genre littéraire, ses principales caractéristiques matérielles nous ont d'abord conduite à voir dans ses différents volumes des livres constitutifs d'une même collection, voire un livre continu publié en différents tomes, plutôt qu'un organe de presse ou un journal.

Afin d'affiner la définition du *Mercure françois* d'un point de vue matériel, nous nous sommes interrogée sur son prix. En dépit du fait qu'il n'a malheureusement pas été possible de déterminer de manière certaine le prix de ses différents volumes, les quelques éléments récoltés éclairent dans une certaine mesure la sociologie de son lectorat et ses pratiques de lecture¹². En effet, le prix d'un exemplaire du *Mercure françois* varie en fonction de la période à laquelle le recueil est vendu. Les travaux conjoints d'Henri-Jean Martin et de Micheline Lecocq sur les registres du libraire Nicolas à Grenoble nous aident à connaître la sociologie des quelques lecteurs grenoblois du *Mercure françois* dans la capitale dauphinoise dans la seconde moitié du XVII^e siècle¹³. Il s'agit d'un lectorat issu de la robe, ce qui est peu surprenant dans le contexte d'une ville parlementaire. Les quelques indications du prix figurant dans les registres du libraire Nicolas semblent révéler un coût relativement élevé, même si les éléments de comparaison sur ce point restent parcellaires. Les archives du libraire nous apprennent ainsi qu'en 1648, il vend le volume XXV du *Mercure françois*, publié la même année, au prix de 4 livres tournois l'exemplaire. Pour un exemplaire du volume XXI (publié en 1638), un lecteur débourse dans la boutique grenobloise – sans doute en 1647 – 2 livres tournois et 8 sols. La différence de prix pratiquée par le libraire entre les années 1637 et 1648 entre

¹² À ce propos voir notamment les travaux de Roger Chartier dont, par exemple, R. CHARTIER, Guglielmo CAVALLO, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997. *Pratiques de la lecture*, dir. R. Chartier, Paris, Payot, 2003.

¹³ Henri-Jean MARTIN, Micheline LECOCQ, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1977, 2 vol.

les vingt-et-unième et vingt-cinquième volumes du *Mercure françois* semble montrer que les exemplaires récents sont alors les plus recherchés, puisqu'ils sont les plus chers. Ce constat implique l'idée de la préférence accordée à une lecture proche de l'actualité au détriment d'une lecture plus historique¹⁴. C'est en tout cas très probablement l'avis du libraire Nicolas et peut-être de certains de ses clients. La valeur moindre accordée par le libraire aux exemplaires du *Mercure* les plus anciens s'explique peut-être également par la mise en place d'un marché de l'occasion ou par la pratique de la contrefaçon par certains imprimeurs. Pour autant, les registres de Nicolas confirment que les professionnels continuent à vendre d'anciens exemplaires du *Mercure*, ce qui s'explique peut-être par le besoin ressenti par certains lecteurs de compléter une collection lacunaire. Le libraire vend ces exemplaires un peu moins cher que les tout derniers exemplaires du *Mercure* (3 livres tournois pour des exemplaires des volumes III et IV en 1651, dont les premières éditions paraissent respectivement en 1616 et 1617 et concernent les événements des années 1612 à 1617). Cette variation du prix des différents volumes autorise, en tout cas, à ouvrir quelques pistes de réflexion autour de l'histoire de la lecture de l'ouvrage. Quelles étaient les différentes manières d'aborder la compilation pour les lecteurs? Ces façons que les lecteurs avaient de s'approprier le *Mercure françois* sont susceptibles de le rapprocher soit du domaine de l'écriture du passé soit de celui de l'actualité. Elles peuvent également permettre de considérer que l'ouvrage demeure un point de rencontre entre ces deux modalités de la mise en ordre du temps par l'écriture.

À côté des prix pratiqués par les libraires et imprimeurs, les dispositifs éditoriaux du *Mercure françois* et la mise en place d'une logique de la collection par la périodicité de la publication proposent aussi au lecteur plusieurs types de lectures. Marion Brétéché identifie ainsi quatre types possibles de lecture induits par les dispositifs éditoriaux des «mercures historiques et politiques», ces périodiques mensuels publiés sur le territoire des Provinces-Unies en langue française à la fin du XVII^e siècle et au cours du premier tiers du XVIII^e siècle. Les lectures qu'elle identifie sont respectivement qualifiées de «sur le vif», «rétrospective», «ciblée» et «historicisée». Elle explique que si ces mensuels sont originellement conçus pour écrire l'actualité, ils sont également dotés de nombreux outils comme la pagination continue, les notes marginales, la présence d'un index ou encore la division du propos par articles rendant possible une lecture à distance des événements ou encore une lecture discontinuée de ces derniers. Les dispositifs mis en place à cette fin conduisent l'auteure à souligner «l'ambiguïté» du genre, qualifié par ses représentants eux-mêmes

¹⁴ Il faut toutefois nuancer cette remarque puisque le contenu du volume XXV, publié en 1648, concerne les événements des années 1643-1644.

d'«historique»¹⁵. La plupart des dispositifs dont il est question ici sont également présents dans la collection du *Mercure françois*. Son antériorité sur les «mercures historiques et politiques» conduit même à émettre l'hypothèse selon laquelle leurs mises en texte et en collection ont pu s'inspirer de celles du *Mercure françois*. De fait, le recueil permet une lecture relativement proche voire inédite des événements lorsqu'il s'agit de faits relatifs à des espaces lointains, tout en prévoyant clairement un usage des nouvelles compilées beaucoup plus éloigné dans le temps. L'étude du péri-texte du *Mercure françois* abonde dans le sens d'un recueil conçu comme appartenant au domaine de l'écriture du passé. Ainsi, la déclinaison du titre des différents volumes, les quelques préfaces au lecteur publiées dans huit des vingt-cinq volumes de la collection ou encore les extraits des privilèges royaux d'impression publiés au début des ouvrages identifient clairement le *Mercure françois* à un représentant de l'écriture historique¹⁶. Le premier volume de la compilation s'intitule ainsi *Le Mercure françois ou Suite de l'Histoire de la paix*. Le deuxième, publié en 1613, porte le titre de *Le Mercure françois, ou, Suite de l'auguste régence de la royne Marie de Médicis sous son fils, Louis XIII, le Très Chrestien Roy de France et de Navarre*. Enfin, le *Mercure françois* porte durablement le titre de *Mercure françois ou Suite de l'Histoire de nostre temps sous le règne du Très Chrestien Roy de France et de Navarre* à partir du volume V publié en 1619. Par son titre, la compilation affirme donc écrire une histoire du temps présent. Le contenu de certaines préfaces au lecteur confirme très explicitement cette affirmation, comme on le voit dans la «Préface au lecteur» signée par l'imprimeur-libraire Jean Richer dans le premier volume de la compilation :

Je ne te donne point un Panegyre éloquent au lieu d'une Histoire, ny de grands discours philosophiques enrichis aux bordages de tout ce que les auteurs Grecs et Latins ont écrit de plus beau, ains seulement une simple narration de ce qui est advenu aux six dernières années. [...]

Les travaux statistiques conduits par Henri-Jean Martin sur les inventaires des bibliothèques privées du XVII^e siècle permettent d'étayer cette thèse, dans le sens où ils montrent le goût pour la lecture d'ouvrages historiques, notamment ceux qui concernent l'histoire de France très récente, celles des guerres de Religion et du règne de Louis XIII – donc, l'histoire du temps présent. L'auteur note également qu'au cours de la première moitié du XVII^e siècle, c'est particulièrement à l'histoire de France et à une histoire récente du royaume que s'intéressent auteurs et lecteurs¹⁷. Le *Mercure françois* fait simplement partie de ces titres.

¹⁵ M. BRÉTÉCHÉ, «Entre actualité et histoire: le pari des mercures historiques et politiques (1686-1730)», *Matière et esprit du journal...*, *op. cit.* [note 8] p. 55-57.

¹⁶ Les volumes I, II, IV, VIII, X, XVI, XXII et XXV sont préfacés par les imprimeurs-libraires.

¹⁷ «[...] Les études historiques [...] connaissent un formidable essor. Le public semble se passionner pour les livres d'histoire, qui du monumental in-folio au mince in-octavo, de la publication savante au manuel scolaire, sont particulièrement nombreux à sortir des presses des grands

Parmi d'autres, tous ces éléments nous ont aidée à proposer un déplacement du regard porté sur l'ouvrage en considérant toute la collection du *Mercure français* comme une série de livres continus d'histoire politique du temps présent et non comme un média de presse, ou de manière plus nuancée comme un média annonciateur de la presse périodique d'analyse politique. L'objet du *Mercure français* pose aussi la question de son rapport au pouvoir politique, comme l'indique également Henri-Jean Martin à propos des ouvrages d'histoire du temps présent en général¹⁸. Ces ouvrages sont, en effet, bien souvent ouvertement favorables à la politique de la monarchie, au point qu'il est possible de soupçonner leurs auteurs de collusion avec un pouvoir politique enclin à contrôler ou à tenter de contrôler les publications qui sortent des presses de ses imprimeurs.

LE MERCURE FRANÇOIS ET LE POUVOIR ROYAL

La manipulation du *Mercure français* par le pouvoir monarchique constitue l'autre aspect de la réputation du recueil. Depuis la fin du XIX^e siècle et le travail du père Louis Dedouvres, la vulgate historiographique considère le *Mercure français* comme un organe officiel de la communication monarchique¹⁹. Le recueil serait tombé dans l'escarcelle du père Joseph, l'éminence grise du cardinal de Richelieu, à partir de 1624 et du retour du cardinal au Conseil du roi. Le *Mercure français* serait donc venu s'ajouter à la multitude de supports et de médias utilisés par Richelieu et son cabinet d'écrivains afin de construire et diffuser une propagande favorable à la politique du principal ministre de Louis XIII²⁰. Parmi ces écrits, il faut mentionner l'existence d'un grand nombre de libelles et pamphlets mais aussi, à partir de 1631, de la *Gazette* de Théophraste Renaudot pour laquelle Louis XIII et le cardinal de Richelieu auraient directement écrit des articles²¹. Loin d'être vérifiée, l'hypothèse d'un contrôle direct du *Mercure français* par le père Joseph présente toutefois l'avantage de poser la question fondamentale du rapport du pouvoir politique au *Mercure français* et donc de ses usages de l'imprimé²². Elle questionne aussi l'appréhension par le gouvernement monarchique des pouvoirs de l'écrit.

éditeurs parisiens», H.-J. MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969, t. I, p. 197.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Louis DEDOVRES, *Le Père Joseph polémiste: ses premiers écrits (1623-1626)*, Paris, A. Picard, 1895.

²⁰ À propos des nombreux pamphlets publiés par les membres du cabinet de plume du cardinal de Richelieu, voir notamment Étienne THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000 [1966].

²¹ G. FEYEL, *L'Annonce et la nouvelle...*, *op. cit.* [note 11], p. 174.

²² À propos de l'hypothèse du rôle du père Joseph dans le contrôle du *Mercure français*, voir la mise au point de Pierre BENOIST, *Le Père Joseph. L'éminence grise de Richelieu*, Paris, Perrin, 2007,

Un événement majeur dans l'histoire éditoriale du recueil jette le doute sur la réputation du *Mercur*e comme un organe officiel de la communication politique, entièrement orchestré, organisé et dirigé par le pouvoir monarchique. Ainsi, l'historiographie mentionne un procès commercial entre le fondateur du *Mercur*e français, l'imprimeur-libraire Jean Richer et l'un de ses confrères²³. Jean Richer prend la décision d'attaquer en justice un autre libraire, Adrien Périer, pour avoir contrefait le *Mercur*e français. En effet, Jean Richer a obtenu un monopole commercial de publication et de diffusion du *Mercur*e français, comme le prouvent les extraits des privilèges royaux d'impression publiés au début du premier volume²⁴. Il aurait dû obtenir gain de cause et réparation, comme le *Conseil privé relatif au différent existant entre Adrian Périer et Jean Richer* l'atteste²⁵. Or Adrien Périer fait appel car, de confession protestante, il réclame que l'affaire soit portée devant la chambre de l'Édit. Sa requête est acceptée. Les décisions contenues dans l'*Arrest de la cour de parlement donné en la chambre de l'Edict* permettent toutefois de déceler un glissement du procès commercial initial vers un procès politique. Le pouvoir royal est à l'origine de ce changement de nature du procès dont les enjeux sont modifiés au cours de la procédure. Le 7 août 1612, les libraires sont tous deux déboutés par la justice royale qui décide de la censure et de l'interdiction de la poursuite de la publication du *Mercur*e français. Cette décision s'explique en fait par la volonté du pouvoir royal de désamorcer un incident diplomatique avec la ville de Cologne, provoqué par la publication du premier volume du *Mercur*e français. Le recueil relate, en effet, la tenue d'un sermon qui se serait déroulé dans une église de Cologne et dont l'auteur se serait réjoui de la disparition d'Henri IV. Les propos du *Mercur*e suggèrent également une forme de complicité de la part des autorités de la ville comme de sa population avec l'auteur du sermon, voire avec d'éventuels commanditaires de l'assassinat

p. 279-285. Voir aussi H. FERNANDEZ-LACÔTE, *Les procès du cardinal de Richelieu...*, op. cit. [note 2], p. 52-53.

²³ Henri-Jean Martin renvoie même aux références du procès dans les archives: «À noter que les Richer furent poursuivis au Parlement ainsi qu'Adrien Périer en 1612 et que le volume du *Mercur*e français de cette année-là fut supprimé par arrêt de la cour du 7 août 1612 pour avoir donné des extraits des pièces concernant la controverse richériste (Bibl. nat., ms. fr. 22087, 32, 33 et 35)» (*Livre, pouvoirs et société...*, op. cit., [note 17], p. 350-351. Les archives mentionnées par l'auteur dans cette note de bas de page contiennent un arrêt du Parlement de Paris. Voir *Arrest de la cour de parlement donné en la chambre de l'Edict entre Jean Richer libraire & auteur du livre intitulé le Mercur*e français, ou Suite de l'Histoire de la Paix demandeur en requestes & defendeur d'autres ordonné que ledict livre sera supprimé, BnF, Ms., fonds français 22087, 35. Myriam Yardeni fait également état du procès qui a opposé Jean Richer à Adrien Périer, «Ésotérisme, religion et histoire dans l'œuvre de Palma-Cayet», *Revue de l'histoire des religions*, 1983, 1982, p. 301.

²⁴ Pierre BERGERON, «Privilège du Roy», *Mercur*e français ou Suite de l'Histoire de la paix... op. cit. [note 4], f. [5] r^o-v^o.

²⁵ À propos du procès entre Jean Richer et Adrien Périer voir également *Conseil privé relatif au différent existant entre Adrian Périer et Jean Richer, tous deux libraires à Paris, au sujet d'un livre dont ce dernier prétendait avoir privilège*, Archives nationales (AN), V6, 21, n^o 7.

du roi²⁶. Le sénat de la ville de Cologne réagit alors fortement à cette relation en publiant, en 1611, une *Apologie* accusant le *Mercure françois* de diffamation à son encontre²⁷. En censurant et en interdisant sa publication, la justice monarchique saisit sans doute l'occasion de répondre et de rassurer les sénateurs colonais, dont il s'agit de ne pas perdre le soutien. On comprend mal pourquoi le gouvernement monarchique aurait utilisé un procès entre deux libraires pour censurer un média dont il a le contrôle total et qui délivre une propagande favorable à son endroit.

L'étude de cet épisode permet de comprendre de manière plus fine la relation entre le pouvoir et les libraires à la tête de la compilation. Une approche globale du recueil dans sa matérialité et son contenu, sur toute la période de sa publication, permet d'en mesurer les évolutions et de les confronter aux modifications du contexte politique, ainsi que de percevoir les changements de la relation entre le *Mercure françois* et le pouvoir royal. En effet, cette censure précoce n'empêcherait pas que le pouvoir ait pris l'ascendant sur le recueil plus tard au cours de son histoire éditoriale. Afin de mesurer ces éventuels changements, il est nécessaire d'éclairer l'histoire de la collection à l'aide de sources externes. Ces dernières permettent de comprendre que le pouvoir royal est d'emblée favorable à la publication de la compilation, comme en témoignent les privilèges royaux octroyés, de manière obligatoire, pour toute édition nouvelle depuis l'ordonnance de Moulins de 1566²⁸. Le gouvernement monarchique a clairement perçu que le *Mercure françois* est une publication qui soutient le gouvernement et qui, surtout, défend la légitimité du régime de régence mis en place à la suite de la mort d'Henri IV²⁹. Toutefois, d'un point de vue pragmatique, les autorités françaises doivent ménager les sénateurs de Cologne en prenant en compte leur réaction à la publication du premier volume du *Mercure françois*. Cela ne les empêche pas d'accéder à la demande de Jean Richer de poursuivre son entreprise éditoriale, à la condition de faire disparaître les passages jugés problématiques par la justice du royaume dans les éditions suivantes du premier volume de la collection, comme le montrent les extraits

²⁶ Sur ce point voir le récit fait de l'incident par le *Mercure françois*. *Mercure françois ou Suite de l'Histoire de la paix...*, *op. cit.* [note 4], f. 514-514 v° (pour l'année 1610). Nous précisons entre parenthèses l'année concernée par la foliotation dans la mesure où celle-ci est calquée sur le calendrier civil et où un même volume couvre parfois plusieurs années. Voir également *Relation de l'incident suite au sermon qui se serait tenu à Cologne en juin 1610*, BnF, Mss, fonds français, Cinq-Cents Colbert, volume. XII, f. 79r°.

²⁷ *Apologie du sénat de la ville impériale et libre de Colongne, contre les calumnies d'un certain Auteur françois sans nom*, « À Colongne », Jean de Mertzzenich, 1611 (BnF, Ms., fonds français, Cinq-Cents Colbert, volume XII, f. 104-111).

²⁸ À propos du lien entre censure préalable et mise en place des privilèges royaux d'impression, voir la mise au point de Nicolas SCHAPIRA, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 101.

²⁹ À ce propos, voir V. CERDEIRA, « Exorciser les guerres civiles en publiant l'Histoire de la paix... », *art. cit.* [note 10].

des registres du parlement de Paris en date du 1^{er} mars 1613, publiés au début de l'édition de 1619 du premier volume de la collection. Ces derniers annulent les dispositions prises par l'arrêt du parlement de Paris datant du 7 août 1612 :

Lequel Richer a mis es mains du procureur general du Roy, les exemplaires corrigez, où n'y a aucune chose contre le repos du public. [...] Les deffenses faitces par ledit arrest estre levees, avec permission de le vendre suivant la correction, & deffenses à tous autres de ce faire. [...] ³⁰

Dès l'année 1613, Étienne Richer, le frère de Jean, reprend la publication de l'ouvrage qui ne s'arrêtera qu'en 1648. La décision de justice prise en parlement en 1612 n'est appliquée que partiellement et très temporairement. Elle a clairement fait l'objet d'une négociation entre l'imprimeur-libraire Jean Richer et les autorités. Cette publication négociée se poursuit jusqu'à la fin des années 1630, date à laquelle le nom des frères Richer n'est plus associé au *Mercur françois*. Jean Richer décède en 1627, mais son frère Étienne continue ses activités de marchand libraire jusque dans les années 1640. Or, à partir de l'année 1639 au moins, le titre est confié à Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette* et très proche collaborateur du cardinal de Richelieu. Plusieurs hypothèses peuvent être émises à propos de cette rupture dans l'histoire éditoriale du *Mercur françois*. La possibilité que le cardinal ait finalement décidé de placer à la tête de la collection un homme dans lequel il a plus confiance qu'en Étienne Richer est l'une d'entre elles.

Pour comprendre cette rupture éditoriale, il faut mobiliser les archives notariées conservées au Minutier central des Archives nationales, souvent utilisées en histoire du livre depuis les travaux pionniers d'Henri-Jean Martin ³¹. Ces documents susceptibles d'enrichir la connaissance que l'on a des deux libraires à l'origine du *Mercur*, les frères Jean et Étienne Richer, éclairent également l'histoire de l'ouvrage, ainsi que leurs propres usages de l'imprimé et les pouvoirs qu'ils prêtent à l'écrit. Ils mettent aussi en valeur leur appartenance au monde du livre parisien.

À L'ORIGINE DE LA COMPILATION, LES FRÈRES RICHER

Le travail monographique conduit autour du *Mercur françois* nécessite une meilleure connaissance des acteurs qui gravitent autour de la collection. À ce titre, le rôle déterminant des frères Jean et Étienne Richer dans la fondation

³⁰ *Mercur françois ou Suite de l'Histoire de la paix...*, *op. cit.*, 1619, f. [5] v°.

³¹ À propos d'une histoire du livre comprise aussi comme une histoire sociale du monde du livre écrite en partie à l'aide des sources notariées, Roger Chartier rappelle le rôle déterminant des travaux d'Henri-Jean Martin, « Henri-Jean Martin ou l'invention d'une discipline », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 165, 2007, p. 322-323.

du recueil justifie de leur consacrer une attention toute particulière. Les recherches effectuées par les historiens du livre sur le monde du livre parisien, notamment sur les libraires et imprimeurs de la rue Saint-Jacques et du Palais de la Cité, nous ont permis de les approcher et d'entrevoir le monde dans lequel ils évoluent. L'existence de deux boutiques tenues par les Richer, l'une portant l'enseigne de « l'Arbre verdoyant » rue Saint-Jean-de-Latran, perpendiculaire à la rue Saint-Jacques, et l'autre « au Palais, sur le Perron royal, vis-à-vis de la galerie des Prisonniers », a ainsi trouvé son explication par l'habitude qu'ont prise les imprimeurs-libraires de contourner la réglementation appliquée à leur métier (qui enjoint de ne tenir qu'un seul établissement), en se répartissant les tâches au sein de la fratrie dans le cas d'une entreprise familiale³². En effet, jusqu'à l'année 1623 et la publication du huitième volume du *Mercure françois*, la collaboration entre les deux frères se veut discrète et le nom des deux boutiques est dissociée. Le changement de l'année 1623, à partir de laquelle les pages de titre portent régulièrement les noms des deux frères et les adresses des deux boutiques, témoigne peut-être de l'incapacité du pouvoir royal à faire appliquer la législation en la matière³³. Par ailleurs, la situation géographique des deux boutiques des frères Richer indique qu'ils sont parfaitement insérés dans le milieu socio-professionnel des gens du livre parisien, puisque leurs boutiques se trouvent dans les quartiers de forte implantation des libraires parisiens, à savoir le quartier de l'Université et les galeries du Palais de justice. La conservation de nombreux actes notariés faisant état de relations fréquentes entre les frères Richer et d'autres imprimeurs-libraires de la capitale, tels des contrats de mariage, d'apprentissage, ou encore des baux de location, est également la preuve de cette insertion³⁴.

Les archives notariées, régulièrement convoquées par les historiens du livre afin de mieux connaître le monde du livre parisien, se sont révélées d'une grande richesse pour notre propos. La découverte du testament olographe d'Étienne Richer de 1629 nous a permis de connaître la date du décès de son frère, Jean Richer, de confirmer la confession religieuse des deux frères et d'apprendre les circonstances de la disparition de leur famille³⁵. Ces renseignements sont essentiels afin d'appréhender l'ensemble des motivations des deux libraires lorsqu'ils fondent l'entreprise éditoriale du *Mercure françois*. Elles ne sont, en effet, pas seulement financières et commerciales mais aussi politiques.

³² Voir H.-J. MARTIN, *Livre, pouvoirs et société...*, *op. cit.*, [note 17], p. 350-352.

³³ La page de titre du huitième volume du *Mercure françois* publié en 1623 porte ainsi *Le Huictiesme Tome du Mercure françois, ou, Suite de l'Histoire de nostre temps, sous le regne du Tres-Christien Roy de France & de Navarre, Louys XIII. A Paris, chez Jean & Estienne Richer, rüe Saint Jean de Latran à l'Arbre verdoyant : Et au Palais sur le Perron royal.*

³⁴ Voir par exemple le contrat d'apprentissage entre Robert Husson et Étienne Richer, AN/MC/ET/XI/144 et aussi l'acte de mariage de Michel Bobin avec Marie Bourgoin, AN/MC/ET/XI/139. Voir également le bail locatif entre Guillaume Loysou et Étienne Richer, AN/MC/ET/XI/135.

³⁵ Testament olographe d'Étienne Richer, AN/MC/ET/XI/124, f. VIII/XX/XIII.

Comme le révèle le testament d'Étienne Richer, les deux frères sont des victimes des guerres de Religion, puisque l'intégralité de leur famille disparaît lors de la levée du siège de Paris, en 1590. L'écriture et la publication d'une *Histoire de la paix* qui trouve ses racines dans l'assassinat d'Henri IV prennent ainsi une signification particulière. Le premier volume du *Mercure François* a vocation à ancrer durablement la paix dans le royaume de France, en dépit du régicide. L'origine de la publication relève à la fois de l'histoire familiale et du projet politique de soutenir la toute récente régence en éloignant la menace d'un retour des guerres de Religion³⁶. C'est, d'ailleurs, à cette fin que les frères Richer choisissent d'écrire et publier un ouvrage appartenant au genre historique. La conception de l'Histoire qu'ils entretiennent et révèlent dans les différentes préfaces au lecteur du *Mercure François* l'explique. Jean et Étienne Richer considèrent l'écriture historique comme un guide en matière politique pour les lecteurs, partageant en cela une idée couramment enseignée dans les collèges et à la noblesse d'Ancien Régime. Cette représentation donne tout son sens à un projet politique de pacification du royaume dans les années 1610. En effet, pour Jean et Étienne Richer, l'Histoire a des vertus civiques et est capable d'enseigner à ses lecteurs le juste positionnement politique à adopter, uniquement grâce à la relation des événements tels qu'ils se sont déroulés³⁷. C'est pourquoi l'exposé le plus exhaustif possible des faits devrait convaincre les lecteurs de la nécessité de soutenir l'État monarchique afin de préserver la paix.

La connaissance des acteurs à l'origine du *Mercure François* au moyen de sources notariées éclaire donc de manière très efficace l'enjeu que revêt cette pacification du royaume pour les deux frères et permet, finalement, de revenir au sens de la publication et de la diffusion de cette compilation, et à sa définition.

Afin de penser pleinement le *Mercure François*, il convient de le penser comme un livre et de mobiliser pour cela les approches de l'histoire du livre. Elles ont ouvert des pistes très fécondes et nous ont aidée à élaborer une méthode permettant d'affiner la connaissance de cette publication. Elles nous ont également suggéré des sources à explorer. Le caractère extrêmement riche et volumineux de la collection, qui s'apparente à un véritable monstre éditorial

³⁶ À propos de la crainte du retour des guerres de Religion à la suite de l'assassinat d'Henri IV, voir Michel CASSAN, *La grande peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

³⁷ « [...] en lisant les Histoires chacun peut sans longue estude voir les actions vertueuses des grands & des petits: ce qui incite tellement les esprits à la vertu, que ceux qui les lisent bien, detestent le vice, & la rebellion, & prenant l'exemple de la calamité des vicieux tiennent le certain chemin de la vertu pour vivre en gens de bien, & acquérir une honorable reputation [...] », « Le Libraire au lecteur », *La continuation du Mercure François ou Suite de l'auguste regence de la royne Marie de Medicis, sous son fils le Tres-Chrestien Roy de France & de Navarre, Loys XIII*, Paris, Étienne Richer, 1613, f. [3] r^o-v^o.

du XVII^e siècle, a rendu cruciales ces pistes, ces sources et cette méthode. L'étude monographique a permis ici la construction d'une connaissance générale du *Mercure français*, incluant une définition de la collection, une détermination de ses relations au pouvoir et, enfin, le rôle joué par des acteurs, leur histoire familiale et leur positionnement politique dans cette entreprise éditoriale. Ce faisant, la démarche donne à voir une histoire du livre ouverte à d'autres histoires. L'exemple du *Mercure français* montre une histoire du livre s'articulant, en effet, à une histoire des pratiques d'écriture du politique passant par une histoire de l'écriture historique, mais aussi par une histoire culturelle et politique des médias, de l'information et de la communication, en offrant l'exemple d'actions politiques menées par des livres. Cet exemple laisse également entrevoir un dialogue avec une histoire sociale, celle des acteurs qui conçoivent, fabriquent et diffusent ces livres. L'échelle d'analyse ouvre d'une part la possibilité de conduire des études comparatives avec d'autres monographies – à condition de reproduire de telles études de cas – comme Gilles Feyel l'a préconisé en histoire des médias et de la presse³⁸. La comparaison permettrait l'établissement d'un savoir plus complet sur le système d'information et de communication politiques tel qu'il fonctionne à l'époque moderne. L'approche monographique apparaît comme une étape incontournable dans une telle recherche. D'autre part, l'étude de cas peut aussi offrir l'opportunité de conduire une histoire croisée, au point de rencontres de plusieurs historiographies. À travers l'exemple du *Mercure français*, la monographie apporte peut-être quelques éléments de réponse à la question de la situation de l'histoire du livre aujourd'hui : une histoire ouverte au dialogue avec d'autres histoires, grâce aux perspectives comparatistes et à une capacité à englober différents objets.

³⁸ G. FEYEL, *L'Annonce et la nouvelle...*, *op. cit.*, [note 11], p. 2-3.